



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3191

Attribution d'une subvention d'investissement de 2 millions d'euros à la Métropole de Lyon pour la création de la Cité Internationale de la gastronomie de Lyon – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération n° 02SEGAS1 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3191 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 2 MILLIONS D'EUROS A LA METROPOLE DE LYON POUR LA CREATION DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE DE LYON – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE - OPERATION N° 02SEGAS1 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Hôtel Dieu – Aménagement, scénographie », ainsi que le vote et l'actualisation des autorisations de programme dont celle « Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00005.

Par délibération n° 2017/2939 du 29 mai 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements culture et patrimoine 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00005.

I - Contexte

En 2010, l'UNESCO labellisait le « Repas gastronomique français » au titre du Patrimoine immatériel de l'Humanité. En 2012, afin de donner un ancrage physique à cette labélisation, Lyon était sélectionnée par l'État, sur proposition de la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires, pour accueillir une Cité Internationale de la Gastronomie.

Implantée au sein d'un site d'exception, la Presqu'île de Lyon, dans le périmètre du site urbain classé Patrimoine Mondial de l'Humanité, et positionnée au cœur du Grand Hôtel-Dieu de Lyon, plus grande opération privée de reconversion d'un monument historique en France, la Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon a pour ambition d'apporter une réponse à l'enjeu majeur mondial de santé publique que constitue l'alimentation. Ce projet veut en effet démontrer, dans cet ancien hôpital de Lyon, capitale mondiale de la gastronomie et métropole de référence en matière de sciences de la vie et de médecine, que l'alimentation est un vecteur essentiel d'une meilleure santé.

Dans cette perspective, l'objectif du projet est de créer un équipement vivant, de référence internationale, où se rencontreront, dialogueront et collaboreront l'ensemble des parties prenantes (consommateurs, producteurs, chefs cuisiniers, industriels de la transformation et de la distribution, chercheurs et scientifiques, autorités réglementaires...) pour penser, inventer, expérimenter et diffuser l'alimentation et les pratiques alimentaires de demain.

II - Description du projet

La Cité internationale de la gastronomie de Lyon sera à la fois un équipement culturel, scientifique, pédagogique et touristique. Facteur d'attractivité et de notoriété, elle contribuera au dynamisme du secteur touristique et à la reconnaissance de nos terroirs.

Cette Cité, implantée au cœur du Grand Hôtel-Dieu, site patrimonial exceptionnel et unique, accueillera de très nombreux visiteurs et renforcera l'offre touristique métropolitaine aux côtés de lieux emblématiques de notre patrimoine culturel, avec le Musée des Confluences, les théâtres antiques de Fourvière et le Musée Gallo-romain, et de notre patrimoine naturel avec les Rives de Saône ou encore le Grand Large.

La Cité sera conçue à travers un parcours innovant et pédagogique sur 3 930 mètres carrés qui proposera des espaces de démonstrations et d'expériences sensorielles et interactives, mettant en scène les produits, les techniques de leur transformation et les métiers, valorisant l'acte de bien manger, le sens et la valeur sociétale du repas, à travers le temps et les différentes civilisations.

Enfin, un espace sera dédié à l'expérimentation, la dégustation, les sensations et le goût, et une place sera donnée aux démonstrations des produits et des métiers de bouche.

La fonction pédagogique et sociale de la Cité, permettra de s'adresser notamment à tous les publics. La Cité devra en effet être aussi un lieu d'apprentissage des meilleures pratiques alimentaires.

III - Plan prévisionnel de financement et calendrier

La Métropole de Lyon a acquis auprès du groupe Eiffage et des Hospices civils de Lyon (HCL), les 3.930 mètres carrés de volumes immobiliers nécessaires au développement du projet d'intérêt général de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, pour un montant de 13 M€HT soit 15,6 M€TTC, auxquels s'ajouteront les frais de notaires (estimés à ce jour à 200.000 €).

Les travaux d'aménagement à la charge de la Métropole de Lyon nécessaires à la réalisation de l'exposition permanente de la Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon sont estimés à 1.5 M€TTC.

Le budget global de l'opération se chiffre donc à 17.1 M€TTC.

Le projet de la Cité repose sur un partenariat entre le public et le privé.

A ce jour, 10 grandes entreprises ont rejoint le Fonds de dotation "Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon", créé en juillet 2016 par la Métropole et 2 fondateurs historiques, le grand chef cuisinier et restaurateur Régis Marcon et Thierry De la Tour d'Artaise, Président de l'entreprise SEB.

10 conventions de partenariat sont d'ores et déjà signées avec les partenaires suivants : SEB développement, Institut Mérieux, Plastic Omnium, Apicil prévoyance, Dentressangle initiatives, Métro, Institut Paul Bocuse, Crédit agricole Centre-Est, Elior Group et Eiffage.

Le montant des apports privés acquis par le fonds de dotation est de 10.4 M€

S'agissant des partenaires publics, l'Etat a souhaité soutenir le projet à travers le pacte métropolitain d'innovation conclu avec la Métropole en 2017, pour un montant de 1 M€

En raison de l'intérêt de ce projet sur le plan culturel, scientifique, pédagogique et touristique, la Ville de Lyon souhaite soutenir la Métropole à hauteur de 2 M€

Le montant de la subvention s'élève donc à 2 M€ et elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements culture et patrimoine 2015-2020 », programme 00005.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

DELIBERE

1 – Une subvention d'équipement de 2 M€ est allouée à la Métropole de Lyon, pour le financement de l'acquisition et de l'aménagement de la Cité de la gastronomie. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020 », programme n° 00005.

2 – La convention financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, afin de définir les obligations respectives des parties et les modalités d'octroi de la subvention d'investissement, est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2015-1, opération n° 02SEGAS1 et sera imputée au chapitre 204, sur l'article 204182, fonction 322, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2017 : 600 000 €;
- 2018 : 600 000 €;
- 2019 : 800 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER